



---

## - SPÉCIAL SÉCURITÉ AQUATIQUE -

---

Bonjour {Contact\_First\_Name} {Contact\_Last\_Name},

*Les flash-Infos ont pour but d'informer brièvement les membres de l'APELS sur des dossiers ou des événements d'intérêt plus ponctuels prenant place entre les infolettres saisonnières.*

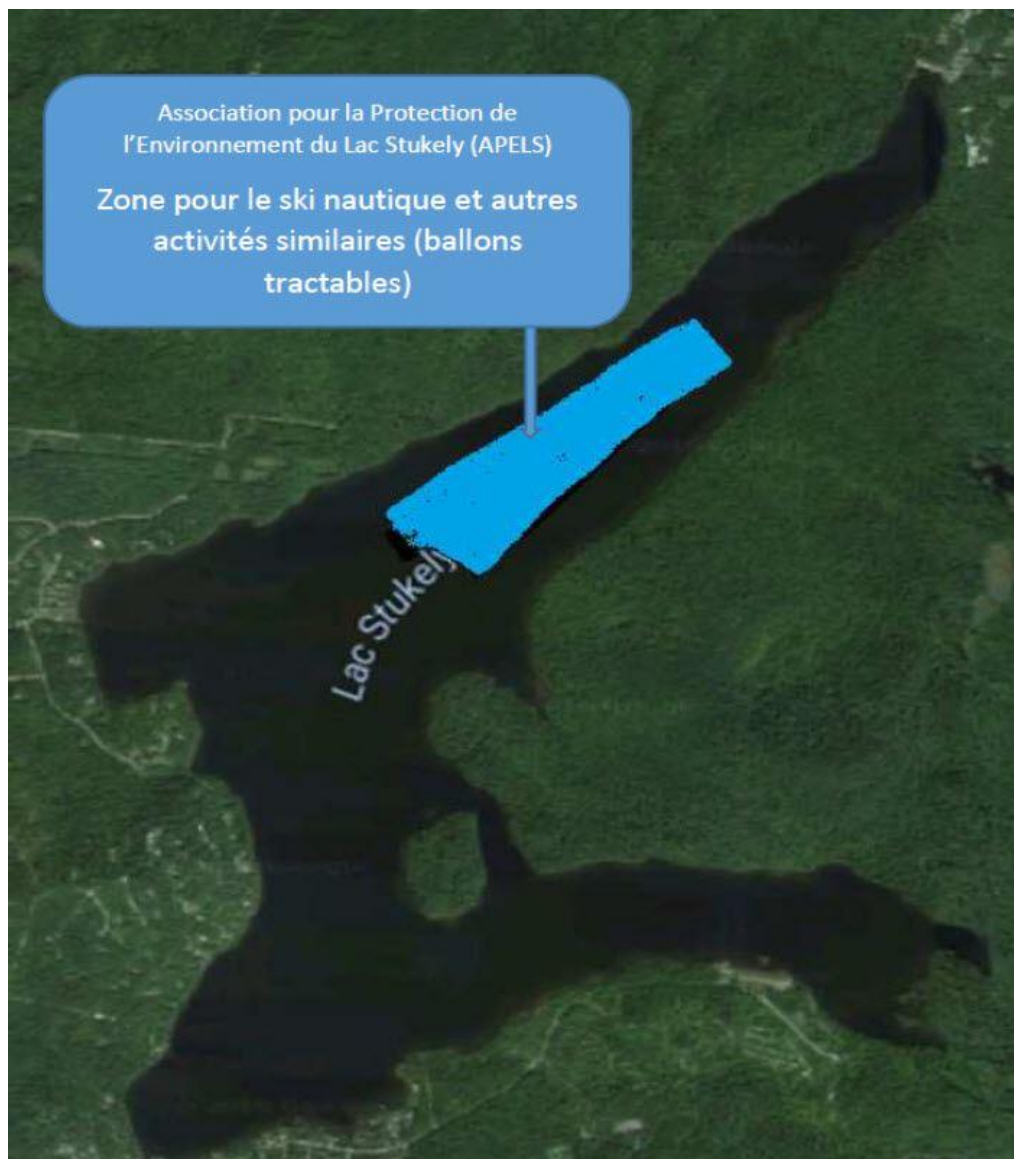


**À tous les plaisanciers ainsi qu'aux amateurs de ski nautique et autres activités de glisse aquatique sur le lac Stukely**

### **SKI ET ACTIVITÉS DE GLISSE AQUATIQUES**

En ce début de belle saison et à la veille des grandes vacances annuelles, nous désirons rappeler à tous les amateurs de ski nautique et de sports de glisse aquatique (avec dispositifs tractables), d'effectuer leurs activités **uniquement** dans la zone identifiée sur la carte ci-jointe... et non à partir de votre quai, et ceci de manière à :

- assurer la sécurité de l'ensemble des autres utilisateurs du lac, qu'ils pratiquent la natation ou la plongée, la voile, le kayak, le pédalo, le canoë, la pêche, ou la promenade motorisée, etc;
- prévenir l'érosion des rives;
- respecter la quiétude des riverains des zones habitées et utilisateurs du bassin (secteur sud, Domaine des Étoiles, Domaine Monbel, Parc national du Mont-Orford, base de plein-air Jouvence, etc.)



## LIMITE DE VITESSE ET RÈGLES DE CIVISME ET DE NAVIGATION



Comme chaque année, afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac, l'APELS a installé des corridors de bouées indiquant la limite de vitesse de 10 km/h entre ces bouées et la rive. Celles-ci sont installées de manière à ce que la bouée suivante soit visible par le conducteur de l'embarcation. L'APELS vous demande de :

- respecter les corridors de bouées et de rester à une bonne distance de ces bouées (minimum 100 pi);
- ne pas s'amarrer à celles-ci ni de tenter de les déplacer;

- pour mention, ces dernières années, des bouées ont été très endommagées par des hélices de bateau et une autre a reçu des graffitis, or chacune de ces bouées coûte environ 500\$;
- respecter la limite de 10 km/h entre les bouées et la rive. À titre indicatif, cette vitesse correspond à du *jogging* normal... et non à celle du 100 m de Usain Bolt!
- diminuer votre vitesse avant d'entrer dans la zone de 10 km/h et non après. Dans le même esprit, de n'accélérer que progressivement et qu'après être sorti de la zone;
- respecter les règles de navigation de Transports Canada;
- laisser la priorité de passage aux embarcations non motorisées;
- accroître votre vigilance et de vous éloigner des baigneurs afin d'éviter tout accident regrettable. En effet, de plus en plus de personnes, incluant des enfants, pratiquent la natation ainsi que la plongée en apnée dans les zones situées entre les bouées et la rive;
- respecter le droit à la tranquillité des riverains en vous éloignant des quais privés.

Pour la sécurité et le bien-être communs, l'APELS vous demande de transmettre ces consignes à vos parents et amis utilisant votre embarcation et, s'il y a lieu, à votre clientèle. Elle vous remercie d'avance de votre collaboration.

Le comité de la sécurité aquatique (Yves Quintin et Raymond Bilodeau).



S.V.P. Ne pas répondre à ce courriel. Pour informations ou commentaires:  
[associationlacstukely@gmail.com](mailto:associationlacstukely@gmail.com)